VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Félicien R. Miles vs M. et Noth Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Mme Victorine Lewis, pour lisière d'hypothèque, etc

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire et dessus intitulée sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et nous l'autorité en moi investie par icelui décret je procéderai de vente à l'enchère publique à la maison de Cour de la Cour Civile de District, Faubourg d'Orléans, à l'entrée de cette ville, le 31 août prochain de la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 20me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans la 7 ième District de cette ville, désigné par le numéro 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1899, et déposé au Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Jacques Fortier, No 6,029 du Docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, lequel lot de terre est borné comme suit, savoir: Du côté du Nord-Est par la rue Bienville, du côté du Sud-Est par le lot No 2 du même plan, du côté du Sud-Ouest par le lot No 4 du même plan, et du côté du Nord-Ouest par le lot No 6 du même plan, mesurant et contenant 30 pieds de front sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. H. KRUTTSCHNITT.

Maître spécial de vente et Commissaire de la Cour.

20 juil—4 août 2 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Félicien R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Joseph Legendre Mégnac

Pour forclusion d'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire et dessus intitulée sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et nous l'autorité en moi investie par icelui décret je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'entrée de cette ville, le 31 août prochain de la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 27me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la 7 ième District de cette ville, désigné par le numéro 2 sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1899, et déposé au Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Jacques Fortier, No 6,029 du Docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, lequel lot de terre est borné comme suit, savoir: Du côté du Nord-Est par la rue Bienville, du côté du Sud-Est par le lot No 3 du même plan, du côté du Sud-Ouest par le lot No 5 du même plan, et du côté du Nord-Ouest par le lot No 1 du même plan, mesurant et contenant 30 pieds de front sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. H. KRUTTSCHNITT.

Maître spécial de vente et Commissaire de la Cour.

20 juil—4 août 2 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Félicien R. Miles vs New South Building and Loan Association.

12,810 Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Joseph Légendre Mégnac et Mme Victorine Lewis, pour forclusion d'hypothèque, etc.

EN vertu de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire et dessus intitulée sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et nous l'autorité en moi investie par icelui décret je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'entrée de cette ville, le 31 août prochain de la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 27me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq certaines lots de terre situés dans la Deuxième District de cette ville dans l'Ilot No 194, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1899, et déposé au Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Jacques Fortier, No 6,029 du Docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, lesquels lots de terre sont bornés comme suit, savoir: Du côté du Nord-Est par la rue Bienville, du côté du Sud-Est par le lot No 6 du même plan, du côté du Sud-Ouest par la rue Dauphine, et du côté du Nord-Ouest par le lot No 8 du même plan, mesurant et contenant 30 pieds de front sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. H. KRUTTSCHNITT.

Maître spécial de vente et Commissaire de la Cour.

20 juil—4 août 2 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

SPLENDIDES TERRAINS POUR BATIR

Rues Dauphine, Bourbon, Patrick et Bernadotte

Alfred Lawrence Bergamini et sa Femme vs Mme Marie Bergamini.

No 65 401 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodge son Encanteur—Bureau 134 rue de Carondelet.

MARDI — 27 août 1901 à onze heures du jour, propriété Ancienne 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, je vendrai en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, en vertu de et sur formement à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 15 juillet 1901, dans l'affaire intitulée "Bergamini vs Bergamini et vs M. M. Bergamini, No 65 401, pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la division A, maintenant absent en congé, et le second jugement rendu et signé le 20 juillet 1901 dans la succession d'Edwin Lee Jones, No 6,026 du docket de cette Cour, pour l'Hon. W. B. Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant le Juge de Paix et notaire public — le 11 juillet 1901 — propriété et autre décrite comme suit, savoir:

Trois certains portions de terre dans la Deuxième District de cette ville Cas 3 bornés comme suit, savoir: Le No 1 mesurant et formant le coin sud-est de la rue Bourbon et de la rue Dauphine, et mesurant 30 pieds de front sur la rue Bourbon par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No 2 mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No 3 mesurant 30 pieds de front sur la rue Patrick par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1899, et déposé au Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Jacques Fortier, No 6,029 du Docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, lesquels lots de terre sont bornés comme suit, savoir: Du côté du Nord-Est par la rue Bienville, du côté du Sud-Est par le lot No 2 du même plan, du côté du Sud-Ouest par le lot No 4 du même plan, et du côté du Nord-Ouest par le lot No 6 du même plan, mesurant et contenant 30 pieds de front sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. H. KRUTTSCHNITT.

Maître spécial de vente et Commissaire de la Cour.

20 juil—4 août 2 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Amanda Roca, femme de George L'Hote.

No 69,699 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodge son Encanteur—Bureau No 134 rue de Carondelet—MARDI, le 30 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, je serai vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 15 juillet 1901, dans l'affaire intitulée "Succession de Amanda Roca, femme de George L'Hote, No 69,699 du docket de cette Cour, et le second jugement rendu et signé le 20 juillet 1901 dans la succession d'Edwin Lee Jones, No 6,026 du docket de cette Cour, pour l'Hon. W. B. Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant le Juge de Paix et notaire public — le 11 juillet 1901 — propriété et autre décrite comme suit, savoir:

Trois certains portions de terre dans la Deuxième District de cette Ville Cas 3 bornés comme suit, savoir: Le No 1 mesurant et formant le coin sud-est de la rue Bourbon et de la rue Dauphine, et mesurant 30 pieds de front sur la rue Bourbon par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No 2 mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No 3 mesurant 30 pieds de front sur la rue Patrick par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1899, et déposé au Bureau de l'Enregistrement de la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Jacques Fortier, No 6,029 du Docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, lesquels lots de terre sont bornés comme suit, savoir: Du côté du Nord-Est par la rue Bienville, du côté du Sud-Est par le lot No 6 du même plan, du côté du Sud-Ouest par la rue Dauphine, et du côté du Nord-Ouest par le lot No 8 du même plan, mesurant et contenant 30 pieds de front sur la rue Bienville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. H. KRUTTSCHNITT.

Maître spécial de vente et Commissaire de la Cour.

20 juil—4 août 2 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

—SUR—

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—

MAGASINS

—ET—

RESIDENCES

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente par ordre de cour, succession de BERNARD A. KERNAN, No 51 442—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Plans exhibés à la Bourse des Encanteurs.

PAR STROUDBACK & STERN—Lieutenant L. Stern, Encanteur—Le JEUDI, 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 mars 1901 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Bernard A. Kernan, No 51 442 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, il sera vendu à l'enchère publique les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Franklin, Dupré, White et L'Assile, désigné par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Franklin par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Franklin, Dupré, White et L'Assile, désigné par les No 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Franklin par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance will y en a un an et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date de l'adjudication publique, appropriée, et toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur accumulant les taxes et les assurances à compter de son achat au-dessus des prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de cinq pour cent au gré d'achat et autre garantie de l'adjudication.

Acte de vente inclut les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur d'achat dans sa quittance.

27 juil—27 août 4 11 18 25 4 date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William S. Faber

No 69,800—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs—Bureau 134 rue de Carondelet—MARDI, le 30 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 juillet 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de William S. Faber, No 69,800 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

1er Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance will y en a un an et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date de l'adjudication publique appropriée, et toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur accumulant les taxes et les assurances à compter de son achat au-dessus des prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de cinq pour cent au gré d'achat et autre garantie de l'adjudication.

Acte de vente inclut les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur d'achat dans sa quittance.

27 juil—27 août 4 11 18 25 4 date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jayme Magi.

No 59,159 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage partiel de biens. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE DE L'HUISSIER, A. M.

Moi, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu par cette Cour Civile de District, le 30 juillet 1901 et signé le 15 janvier 1901, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, dans l'affaire intitulée "Succession de Jayme Magi, No 59,159 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, il sera vendu à l'enchère publique, devant la porte de la Cour de Justice de Paix No 1, Nouvelle-Orléans, le 15 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Ursulines, St Claude, Remparts et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 25 pieds de front sur la rue Ursulines par 120 pieds de profondeur plus ou moins.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même district et Ilot, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue St Philippe, mesurant 25 (vingt cinq) pieds de front sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds de profondeur plus ou moins, ladite dernière propriété acquise par la dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et H. L. Lavasseur par acte en date du 30 Juin 1893, enregistré dans les archives notariales de cette ville, le 17 septembre 1897, en la dite année, sous le No 2,227 du registre de cette ville, dans le Livre 109, folio 227.

3e Un autre certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et Ilot que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le No 35 sur un plan de L. Bergi, ancien voyer de l'ancienne ville et ladite portion de terre mesurant, en mesure américaine, 33 2-3 pieds de front sur la rue Ursulines par 62 3-4 de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par feu Jayme Magi, par achat de Pierre Leblanc, d'après l'acte de vente passé pardevant John G. Barrett, notaire public en cette ville, le 15 février 1881, enregistré dans le bureau des archives de cette ville dans le livre, 113 folio 539.

Les dites rentes devant être effectués à l'acquéreur et à la charge de l'acquéreur d'après les et après termes et conditions, à savoir: Le tiers en sus comptant, l'acquéreur de l'acquérir et la balance en crédit de deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date jusqu'au paiement garantie par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété par acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur à être tenu de payer tous les timbres d'arrocate, chance en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les frais de la police et assurance, et de payer tous les billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant accumuler toutes les taxes de 1901, en plus et au dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent de son enchère pour le maintien de l'adjudication et de payer tous les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Farg, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD.

Encanteur Indépendant.

O. V. Soulat, Louis F. Dufour, Hy L'Hopelle Chas. J. Theis, avocats.

Vayez la plan dans la Bourse.

28 juil—28—août 4 11 18 25 28

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Simples.

1224-1226-1228, rue Arts, entre Villeré et Dauphine.

Entourés de toutes commodités et de propriétés qui se louent bien.

Succession de Henry Schultz ou Schuldt.

No 64,011—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 31 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, près des rues Gravier et Union, une maison No 830 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, District et Division susdits, daté et signé le 26 juin 1901 dans l'affaire intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec les améliorations qui y trouvent, situé dans le même District et Ilot, désigné par le No 4 sur un plan de Pierre Leblanc, arpenteur, daté le 19 juin 1901, et mesurant 32 pieds de front sur la rue Gravier par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage double, 12x32 et 12x28 rue Arts, contenant chacun sept chambres, salons, cabinets, etc., de chaque côté. Terrain sieve.

Conditions—Une moitié au plus comptant, la balance en un an, à 8 pour cent par an à dater de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant J. Ned Zengel, notaire, avec frais d'acquéreur. Timbres du revenu sur frais d'acquéreur au moment de la vente. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur.

29 juin—29-30—juil 7 14 21 28—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

—SUR—

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—

MAGASINS

—ET—

RESIDENCES

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente par ordre de cour, succession de BERNARD A. KERNAN, No 51 442—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Plans exhibés à la Bourse des Encanteurs.

PAR STROUDBACK & STERN—Lieutenant L. Stern, Encanteur—Le JEUDI, 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 mars 1901 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Bernard A. Kernan, No 51 442 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, il sera vendu à l'enchère publique les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Franklin, Dupré, White et L'Assile, désigné par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Franklin par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance will y en a un an et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date de l'adjudication publique appropriée, et toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur accumulant les taxes et les assurances à compter de son achat au-dessus des prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de cinq pour cent au gré d'achat et autre garantie de l'adjudication.

Acte de vente inclut les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur d'achat dans sa quittance.

27 juil—27 août 4 11 18 25 4 date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William S. Faber

No 69,800—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs—Bureau 134 rue de Carondelet—MARDI, le 30 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 juillet 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de William S. Faber, No 69,800 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

1er Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance will y en a un an et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date de l'adjudication publique appropriée, et toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur accumulant les taxes et les assurances à compter de son achat au-dessus des prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de cinq pour cent au gré d'achat et autre garantie de l'adjudication.

Acte de vente inclut les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur d'achat dans sa quittance.

27 juil—27 août 4 11 18 25 4 date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jayme Magi.

No 59,159 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage partiel de biens. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE DE L'HUISSIER, A. M.

Moi, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu par cette Cour Civile de District, le 30 juillet 1901 et signé le 15 janvier 1901, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, dans l'affaire intitulée "Succession de Jayme Magi, No 59,159 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, il sera vendu à l'enchère publique, devant la porte de la Cour de Justice de Paix No 1, Nouvelle-Orléans, le 15 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Ursulines, St Claude, Remparts et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 25 pieds de front sur la rue Ursulines par 120 pieds de profondeur plus ou moins.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même district et Ilot, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue St Philippe, mesurant 25 (vingt cinq) pieds de front sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds de profondeur plus ou moins, ladite dernière propriété acquise par la dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et H. L. Lavasseur par acte en date du 30 Juin 1893, enregistré dans les archives notariales de cette ville, le 17 septembre 1897, en la dite année, sous le No 2,227 du registre de cette ville, dans le Livre 109, folio 227.

3e Un autre certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et Ilot que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le No 35 sur un plan de L. Bergi, ancien voyer de l'ancienne ville et ladite portion de terre mesurant, en mesure américaine, 33 2-3 pieds de front sur la rue Ursulines par 62 3-4 de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par feu Jayme Magi, par achat de Pierre Leblanc, d'après l'acte de vente passé pardevant John G. Barrett, notaire public en cette ville, le 15 février 1881, enregistré dans le bureau des archives de cette ville dans le livre, 113 folio 539.

Les dites rentes devant être effectués à l'acquéreur et à la charge de l'acquéreur d'après les et après termes et conditions, à savoir: Le tiers en sus comptant, l'acquéreur de l'acquérir et la balance en crédit de deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date jusqu'au paiement garantie par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété par acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur à être tenu de payer tous les timbres d'arrocate, chance en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les frais de la police et assurance, et de payer tous les billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant accumuler toutes les taxes de 1901, en plus et au dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent de son enchère pour le maintien de l'adjudication et de payer tous les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Farg, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD.

Encanteur Indépendant.

O. V. Soulat, Louis F. Dufour, Hy L'Hopelle Chas. J. Theis, avocats.

Vayez la plan dans la Bourse.

28 juil—28—août 4 11 18 25 28

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—DES OUVENTES ET LES PLUS RECENTES—

PROPRIETES EN VENTE.

ANNONCE JUDICIAIRE

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

—SUR—

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—

MAGASINS

—ET—

RESIDENCES

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente par ordre de cour, succession de BERNARD A. KERNAN, No 51 442—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Plans exhibés à la Bourse des Encanteurs.

PAR STROUDBACK & STERN—Lieutenant L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 mars 1901 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Bernard A. Kernan, No 51 442 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, il sera vendu à l'enchère publique les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

1er Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Franklin, Dupré, White et L'Assile, désigné par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Franklin par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Dupré, Derbigny, White et L'Assile, désigné par les No 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de la dite Ilot, mesurant 150 pieds de front sur la rue Dupré par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ayant une façade de 150 pieds sur la rue White.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance will y en a un an et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à compter de la date de l'adjudication publique appropriée, et toutes les clauses usuelles et contumières de vente, et l'acquéreur accumulant les taxes et les assurances à compter de son achat au-dessus des prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de cinq pour cent au gré d'achat et autre garantie de l'adjudication.

Acte de vente inclut les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur d'achat dans sa quittance.

27 juil—27 août 4 11 18 25 4 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Washington Bell et Susan Bell

No 63 427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Encanteurs—Bureau 731 rue Carondelet — VENDREDI, le 2 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 18 juillet 1901 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Washington Bell et Susan Bell, No 63 427 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Desaix, Elmire, Roffignac et Miro, mesurant 33 pieds 4 pouces de front sur la rue Desaix par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acheteur devant assumer les taxes pour 1901 et les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur.

27 juil—27 août 4 11 18 25

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Pierre F. Emile.

No 65 344—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Fiscale J. Spear Encanteur—Bureau 731 rue Carondelet—MARDI, le 30 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre à moi signé le 18 juillet 1901 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée "Succession de Pierre F. Emile, No 65 344 du docket de cette Cour, et ordonnant la vente susdite, les immeubles et propriétés ci-après décrits, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Desaix, Elmire, Roffignac et Miro, mesurant 33 pieds 4 pouces de front sur la rue Desaix par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

La présente vente est faite sujette à une hypothèque de $1,000 en faveur de Mme Marie Louise Pierre Emile, veuve de Jacques Fortier.

Les acheteur devant assumer les taxes pour 1901 et les timbres du revenu devant être mis sur frais d'acquéreur.

27 juil—27 août 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

—SUR—

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—